

PASS'SPORT CLUB

DISPOSITIF 2020/2021
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE



DÉBUT DES ACTIVITÉS À PARTIR DU MOIS DE **SEPTEMBRE**

DIRECTION DES SPORTS
04 42 91 88 50

www.aixenprovence.fr





PRÉSENTATION

Le Pass'sport Club est un dispositif d'incitation à la pratique sportive, financé par la ville d'Aix-en-Provence.

Bénéficiaires d'une aide financière à la 1^{re} inscription dans un club partenaire de l'opération, les Aixois âgés de 6 à 18 ans (années 2014 à 2002), peuvent pratiquer une discipline sportive de leur choix avec un encadrement diplômé.

Le financement est effectué via une convention passée entre le club partenaire et la ville.

HOME	000	MIN	00	GUEST	000
BALL	0	00:00	BALL	0	

Le Pass'sport en 2019/2020 c'était :

1100 enfants inscrits

33 activités sportives proposées

36 clubs partenaires de la Ville d'Aix en Provence

178 heures d'activité par semaine

30 lieux de pratique différents



Le nombre de bénéficiaires est porté à 1160 pour la saison sportive 2020/2021.

COMMENT ET OÙ S'INSCRIRE ?

LA MARCHÉ À SUIVRE (à partir du 25 août)

1. Créez votre compte sur le site de la ville d'Aix-en-Provence « www.aixenprovence.fr », rubrique « Sport à Aix », partie « Pass'sport club / Stages sportifs ».

2. Choisissez la discipline et le club qui vous intéressent. Attention, tous les clubs ne proposent pas le pass'sport pour toutes les tranches d'âge.

3. Téléchargez en ligne les documents suivants : livret de famille avec les pages mentionnant les noms des parents et de l'enfant ; justificatif de domicile : document fiscal uniquement (avis d'imposition, taxe d'habitation) ; l'allocation de rentrée scolaire (si bénéficiaire).

4. Après validation de votre dossier par les services municipaux, imprimez le mail de confirmation contenant le numéro du pass.

5. Contactez le club pour connaître les disponibilités et pour obtenir les dates et lieux de permanence pour l'inscription.

6. Rendez-vous à la permanence du club pour finaliser votre inscription muni du mail de confirmation contenant le numéro du pass et de l'ensemble des documents exigés par le club.

À SAVOIR :

- Le « Pass » donnant droit à un soutien financier, il ne peut être utilisé que lors d'une seule inscription dans un des clubs partenaires.
- Le nombre de « Pass » disponibles est limité.
- L'aide est limitée à 1 saison pour l'ensemble des activités proposées. Si votre enfant a bénéficié du dispositif dans une activité déterminée par le passé, il ne pourra plus s'inscrire dans cette même activité et ce, même en changeant de club.

ACTIVITÉS PROPOSÉES ET CLUBS PARTENAIRES

Afin de consulter les activités proposées par nos clubs partenaires, rendez-vous sur le site de la ville d'Aix-en-Provence « www.aixenprovence.fr », rubrique « Sport à Aix », partie « Pass'sport club / Stages sportifs ».

